

Les outils OSEO pour le renforcement de la trésorerie des PME

Les pouvoirs publics ont décidé en décembre 2008 un plan de relance de l'activité économique qui se traduit par le renforcement des moyens d'OSEO.

OSEO soutient l'innovation et la croissance des PME et, aujourd'hui plus que jamais, se mobilise en partenariat avec les banques pour que les PME obtiennent les financements dont elles ont besoin et puissent poursuivre leur développement

Avance + : financer votre compte client

BENEFICIAIRES

- Entreprises titulaires de marchés, de commandes auprès de grands donneurs d'ordre publics et privés (agréés par OSEO).
- Entreprises créées depuis moins de 3 ans (Avance + Jeune Entreprise) sans garantie personnelle du dirigeant

CREANCES MOBILISEES

Créances relatives à des commandes et marchés passés avec les grands donneurs d'ordre : Etat, collectivités territoriales et établissements publics, sociétés contrôlées majoritairement par les capitaux publics, sociétés d'économie mixte, sociétés d'HLM, organismes sociaux, grandes entreprises proches des donneurs d'ordre publics par leur taille et la qualité de leur signature.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Crédit confirmé d'une durée d'un an renouvelable. Vos créances sont cédées, à titre de garantie, à OSEO qui vous assure l'avance. Le remboursement des avances s'effectue automatiquement par le règlement des factures domiciliées chez OSEO. Vous gérez au quotidien votre compte Avance + grâce à notre service en ligne *e-tréso*.

PARTENARIAT AVEC VOTRE BANQUE

Avance + vient en complément des autres concours à court terme de la banque ou est partagé dans le cadre d'un pool de trésorerie bancaire géré par OSEO.

Fonds de garantie spécifique : renforcement de la trésorerie des PME

ENTREPRISES ELIGIBLES ET PROJETS ACCOMPAGNES

Ce fonds a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME, notamment mais pas exclusivement, par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme.

Les crédits de consolidation doivent s'accompagner d'une augmentation ou au moins d'un maintien des concours bancaires globaux.

Cette garantie s'adresse à des entreprises rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelles.

Ce fonds s'adresse aux TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaires indépendantes (ETI : 250 à 5000 salariés) quelle que soit leur date de création.

CONCOURS GARANTIS

Prêts à moyen terme (durée de 2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails (jusqu'à 10 ans).

Sauf pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans, la franchise pour la mise en jeu de la garantie est de 9 mois.

PLAFOND DE RISQUE MAXIMUM

Pour les TPE et PME : 1,5 millions d'euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).
Pour les ETI : 15 millions d'euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).

QUOTITE ET COMMISSION

Taille d'entreprises	TPE-PME	ETI	TPE/PME/ETI
Quotité garantie maximum	60%*	60%	90%
Commission **	0,80%	De 0,80% à 5,88% selon la notation FIBEN de l'entreprise (1)	De 1,20% à 8,82% selon la notation FIBEN de l'entreprise (1)

* Cette quotité sera ramenée à 50% si la garantie ne s'accompagne pas d'une augmentation sensible des concours bancaires globaux de l'entreprise

** En pourcentage annuel du capital restant dû du prêt

Lorsque la quotité est réduite par rapport au taux nominal, la commission est réduite à due proportion.

(1) pour une quotité de 90 % :

FIBEN	3++ à 4+	4	5+à5	6	8 à 9
Taux de commission indicatif	1,20%	1,80%	3,42%	5,67%	8,82%

Fonds de garantie spécifique « Ligne de crédit confirmé »

ENTREPRISES ELIGIBLES ET PROJETS ACCOMPAGNES

•Ce fonds a pour vocation de garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmé, destinées au financement du cycle d'exploitation des entreprises.

Cette garantie s'adresse à des entreprises rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelles.

Ce fonds s'adresse aux TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaires indépendantes (ETI) quelle que soit leur date de création.

CONCOURS GARANTIS

Lignes de crédit à court terme obligatoirement confirmé sur une durée de 12 mois minimum à 18 mois maximum. La garantie n'est pas renouvelable. Les engagements par signature ne sont pas éligibles. Sauf pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans, la franchise pour la mise en jeu de la garantie est de 4 mois.

PLAFOND DE RISQUE MAXIMUM

Pour les TPE et PME : 1,5 millions d'Euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).
Pour les ETI : 15 millions d'Euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).

QUOTITE ET COMMISSION

Taille d'entreprises	TPE-PME		ETI	
Quotité garantie maximum	60%*	90%	60%	90%
Commission **	1%	De 1,50% à 6,61% selon la notation FIBEN de l'entreprise (2)	De 1% à 4,49% selon la notation FIBEN de l'entreprise (1)	De 1,50% à 7,49% selon la notation FIBEN de l'entreprise (1)

* Le taux est de 50% si la ligne est d'une durée inférieure à 18 mois

** Sur le montant de la ligne accordée par application du taux annuel indiqué

Lorsque la quotité est réduite par rapport au taux nominal, la commission est réduite à due proportion.

Pour une quotité de 90 % :

FIBEN	3++ à 4+	4	5+à5	6	8 à 9
(1) Taux de commission indicatif	1,50%	1,53%	2,90%	4,82%	7,49%
FIBEN	3++ à 4+	5+à5	6	8 à 9	
(2) Taux de commission indicatif	1,50%	2,56%	4,25%	6,61%	

Exemples :

- ❖ *Vous travaillez avec de grands donneurs d'ordre publics et/ou privés (1), vous pouvez bénéficier d'avances de trésorerie avec Avance+ et gérer au quotidien vos créances cédées avec notre service en ligne e-trésor.*
- ❖ *Vous bénéficiez de 100 000 euros de crédit bancaire à court terme. Afin de renforcer votre fonds de roulement pour disposer d'une marge de sécurité et faire face au ralentissement de vos ventes, votre banque vous octroie, avec la garantie d'OSEO, un crédit supplémentaire de 60 000 euros sur 4 ans.*
- ❖ *Vous anticipez une augmentation de votre besoin en fonds de roulement liée à la réduction de vos délais de règlement fournisseurs, l'intervention en garantie d'OSEO vous facilite l'octroi d'un crédit sur 5 ans.*
- ❖ *Vous avez sollicité à titre personnel un prêt bancaire sur 7 ans afin de renforcer vos fonds propres. Ce prêt personnel peut être garanti.*
- ❖ *Vous disposez d'un actif immobilier dans votre société qui peut être cédé à une société de crédit bail vous permettant de disposer ainsi d'un apport de trésorerie conséquent. Cette cession-bail réalisée sur 12 ans peut être garantie par OSEO.*

(1) agréés par OSEO

CONTACT

OSEO Franche-Comté

Christophe Teillard, chargé d'étude,

Tel : 03 81 47 08 30

christophe.teillard@oseo.fr

Pour obtenir les réponses à toutes vos questions sur les possibilités de financement par OSEO :

www.planderelance.oseo.fr